

MULTI-ACCUEIL

La Ville bénéficie de deux structures d'accueil pour vos tout-petits.

Les enfants sont accueillis soit en accueil collectif (à la crèche) soit en accueil familial (au domicile d'une assistante maternelle).

ACCUEIL COLLECTIF

La structure est ouverte de 8h à 18h30 le lundi, mardi, jeudi et vendredi. Elle est fermée le mercredi, la moitié des vacances scolaires et 3 semaines en août.

Elle peut accueillir simultanément 20 enfants, dont 16 enfants en journée, 4 enfants le matin et 4 enfants l'après-midi.

Les enfants sont accueillis à partir de 15 mois et jusqu'à l'entrée à l'école maternelle.

L'équipe est composée d'une responsable éducatrice de jeunes enfants, d'auxiliaires de puériculture et un agent de restauration et de lingerie.

ACCUEIL FAMILIAL

L'accueil familial est ouvert du lundi au vendredi de 7h à 19h et permet d'accueillir 31 enfants de 2 mois et demi jusqu'à l'entrée à l'école maternelle.

Les enfants sont accueillis au domicile d'une assistante maternelle agréée par la PMI (Protection Maternelle et Infantile) et employée par la Ville. L'assistante maternelle peut accueillir 3 ou 4 enfants à son domicile.

La structure est ouverte 5 jours par semaine, fermée 3 semaines en août, 1 semaine en décembre et 1 semaine durant les congés de l'assistante maternelle.

Les enfants participent régulièrement à des ateliers d'éveil et à des regroupements collectifs dans les locaux de la crèche.

L'équipe est composée d'une responsable éducatrice de jeunes enfants, une auxiliaire de puériculture et des assistantes maternelles.

Projet pédagogique

Les enfants sont accompagnés dans leur développement psycho-sensori-moteur et affectif par une équipe pluridisciplinaire complétée par une Infirmière, une psychologue et un médecin.

Le projet pédagogique est élaboré avec l'équipe à partir de réflexions sur la prise en charge de l'enfant et de sa famille dans le cadre de la Charte nationale d'accueil du jeune enfant.

Fichier

[Charte nationale d'accueil du jeune enfant 380.05 Ko](#)

Modalités d'inscription

Afin de vous informer sur les différents mode de garde, deux réunions par an vous seront proposées par les professionnels de la petite enfance.

Les demande d'inscription au Multi-accueil sont réservées aux habitants de Thorigny. Elles peuvent se faire au Relais Petite Enfance à partir du 3^e mois de grossesse.

Le circuit de ma demande

1. **Demande de renseignements** : j'ai un rendez-vous au Relais Petite Enfance par le biais du site de la CAF monenfant.fr

2. **Envoi du dossier** : mon dossier complet est à envoyer avant le 31 janvier de chaque année au secrétariat du service Petite enfance
3. **Confirmation de la naissance** : Si j'ai effectué un demande de place avant la naissance de mon enfant, j'ai 1 mois à compter de sa naissance pour envoyer un acte de naissance ou le livret de famille complet
4. **Coupon de confirmation** : 3 ou 4 semaines avant la commission , je reçois par mail un courrier qui m'informe de confirmer ma demande. Je dois retourner le coupon avant la date notifiée. Sans ce coupon ma demande sera annulée.
5. **La Commission** : sous 2 semaines après la confirmation, je reçois par courrier ou par mail la réponse.
 - Si mon dossier est accepté, j'ai 2 semaines pour confirmer la place
 - Si mon dossier est refusé, je dois refaire une demande d'inscription pour la prochaine commission.

Tarifs

Le barème est établi par la Caisse d'Allocations Familiales et dépend des ressources et de la composition familiale.

[Relais Petite Enfance](#)

1 voie Christine et Jacques Truffart
77400 Thorigny-sur-Marne
France

Référente : Véronique CESBRON

[01 64 30 18 01](tel:0164301801)

rpe@thorigny.fr

Voir aussi

[Le relais petite enfance](#)

RESSOURCES

Fichier

[Le livret des 1000 premiers jours 2.5 Mo](#)

Fichier

[Charte nationale d'accueil du jeune enfant 380.05 Ko](#)